

N/REF : 12/09/2025 16H02 C:002124 I:02786

V/Appel du Vendredi 12/09/2025 a 16H02

EHPAD - RESIDENCE SCHROEDER

**28 RUE DE REDON
35000 RENNES**

IMMEUBLE : 28 REDON
28 RUE DE REDON
35000 RENNES

Rennes, le

16 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : RUE 28 REDON - EHPAD 02 99 31 27 30 : MR HERMILE

MOTIF : FUITE CANALISATION LOCAL POUBELLE

Donneur d'ordre : M. HERMIL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 15/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
FUITE LOCALISÉE SUR TUYAU DIAM 28 RESEAU ECS
DEVIS A SUIVRE POUR RÉPARATION
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 15/09/25 a 15H40 M. HERMIL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,50		29,50
2,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 15/09	1	69,24		173,10
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	40,66		40,66
TOTAL H.T.					243,26
T.V.A. a 10,00%					24,32
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>267,58</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.